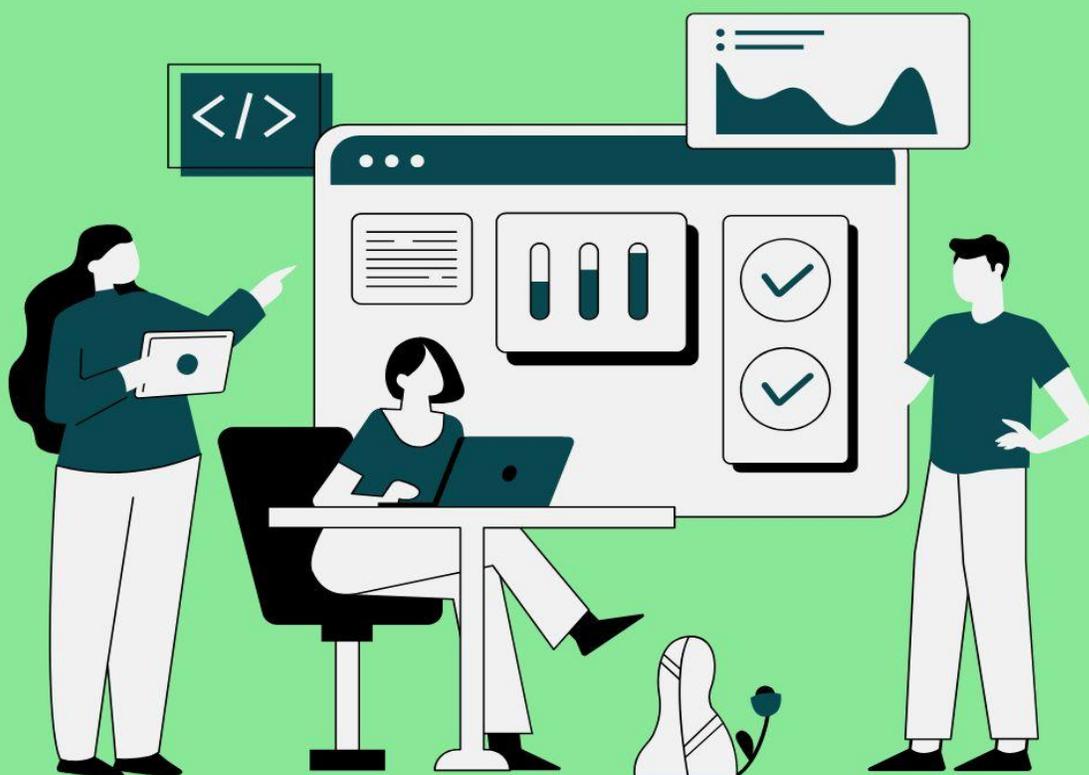
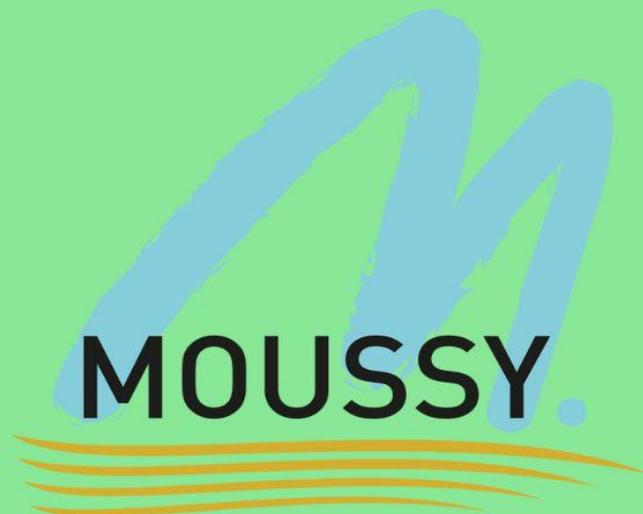


Rapport Financier de l'exercice 2024 et budget 2025



Points importants



Un bref aperçu de ce que nous allons voir dans ce rapport

Notre vision.....	3
Description de la collectivité.....	4
Population.....	5
1. Compte administratif et de gestion 2024.....	5
Fonctionnement.....	5
Tableau de Synthèse Rétrospective.....	6
Investissement.....	7
2. Orientations budgétaires 2025.....	7
Fonctionnement.....	7
Au sujet de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).....	8
Investissement.....	8
Prévision :.....	8
3. Affectation du résultat.....	11
4. Subventions et dépenses spécifiques.....	11
5. Admission en non-valeur.....	11
6. Taux des taxes locales 2025.....	11
7. Fixation des durées d’amortissement des biens.....	11
8. Vote du budget 2025.....	12
Tableau synthétisant le vote du budget 2025.....	13
Section de Fonctionnement.....	13
Section d’investissement.....	13
Annexe : 🗨️ Synthèse – Commune de Moussy (2025-2027) d’après les éléments transmis par la DGFIP du Val d’Oise.....	14

Notre vision

La commune de Moussy a connu une diminution de sa population au cours de la dernière décennie, passant de 123 habitants en 2022 à 115 en 2024, entraînant une réduction des dotations de l'État. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 2025 est estimée à 7 512 €, en baisse de 603 € par rapport à 2024, en partie due à cette diminution de la population.

Malheureusement, il est peu probable, mais toujours tant espérée que nous assistions à un afflux de nouveaux habitants. Pour mémoire, la population de notre village a voisiné les 160 habitants dans les années 2007 / 2010.

Cependant, notre village reste dynamique grâce à l'engagement de ses bénévoles, notamment ceux de l'association du Foyer Rural, qui jouent un rôle crucial dans l'animation et la cohésion de notre commune, à laquelle la mairie lui attribue une subvention de 500 €. Pour mémoire, il faut saluer l'initiative des membres de l'association dans la création d'un café associatif, le café du vendredi qui permet aux habitants (et aux autres) de venir partager un moment à la maison de village, un vendredi par mois. Mais nous pouvons citer également, les Activités créatives ou ateliers cuisines des samedis ou encore l'organisation du téléthon et bien d'autres événements encore.

Le conseil municipal est déterminé à investir dans des équipements et des aménagements pour maintenir et développer la vitalité de la commune.

Notre perspective d'évolution est claire et pourrait paraître ambitieuse à notre époque vu la taille de la commune : rester une commune libre et indépendante dans ses choix, en particulier financiers (autant qu'elle puisse l'être, puisque dépendante des dotations de l'Etat bien évidemment).

Pour atteindre cet objectif, le conseil municipal est prêt à prendre des risques mesurés, tout en maintenant une gestion prudente et responsable, comme en témoigne le budget 2025 qui prévoit un excédent de fonctionnement cumulé de 73 551,01 € et un excédent d'exercice de 15 000 €.

Nos financeurs publics et privés continuent de nous accorder leur confiance, comme en témoignent les subventions et le contrat rural qui nous sont alloués par l'État, la région Ile-de-France, le Département du Val d'Oise et le Parc Naturel Régional (PNR). Ces soutiens, totalisant 201 963,53 €, combinés à d'autres financements, permettent de couvrir une partie des charges restantes, démontrant ainsi notre bonne santé financière.

Nos dépenses de fonctionnement sont rigoureusement maîtrisées et malgré des ressources limitées, la commune parvient à dégager des excédents de fonctionnement chaque année, avec un excédent de 17 246,79 € en 2024. Cette gestion prudente nous permet de poursuivre notre objectif de sobriété de fonctionnement, afin de réaliser des investissements essentiels pour l'avenir de Moussy, avec des dépenses d'investissement prévues à 425 865,79 € pour 2025.

Notre vision repose sur une gestion équilibrée et responsable, visant à préserver l'autonomie de notre commune tout en assurant son développement et son dynamisme. Nous restons engagés à maintenir la confiance de nos partenaires financiers et à offrir à nos habitants un cadre de vie attractif et de qualité.

La présente note de synthèse vise à présenter les éléments principaux relatifs à l'exécution budgétaire de l'exercice 2024 ainsi que les orientations du budget primitif 2025.

Description de la collectivité

Moussy : un territoire de nature, de mémoire et de solidarité

Nichée au cœur du Vexin français, la commune de **Moussy**, membre de la **communauté de communes Vexin Centre**, s'étend sur 475 hectares de paysages mêlant espaces boisés, terres agricoles, rus et patrimoine ancien. Si sa population diminue progressivement depuis 2015, son identité, elle, demeure forte, façonnée par son histoire, sa nature et la bienveillance de celles et ceux qui y vivent.

Une commune aux dimensions humaines et à la nature préservée

Le territoire communal, parcouru par **18 km de chemins et de sentes** est traversé par **deux cours d'eau**: le **ru de Moussy**, aussi appelé la **Couleuvre** et la **Gouline**. Trois **fontaines anciennes** – la fontaine de Moussy, la fontaine du Bellay et la fontaine au Doyen – jalonnent le village. Ces « *fonts* », terme hérité du langage ancien, désignent des aménagements humains pour recueillir ou canaliser l'eau. Il ne faut pas les confondre avec les *sources*, jaillissements naturels d'eau souterraine. Mais qu'importe les subtilités de vocabulaire : **la langue française est ainsi faite de nuances, de poésie et de liberté. C'est ce qui en fait toute sa richesse.**

Des paysages largement tournés vers l'agriculture

Sur les **475 hectares** que compte Moussy, **466 hectares** sont dévolus aux **espaces agricoles, forestiers et naturels** :

- **358,35 hectares d'espaces agricoles,**
- **106 hectares de bois,**
- **1,65 hectare d'eau.**

Les **zones bâties** ne représentent que **9 hectares**, soit **1,7 % du territoire**. Même si cette faible emprise construite reflète un mode de vie rural, ancré dans le respect du paysage et des équilibres naturels, l'étendre pour y construire de **nouvelles habitations serait un vrai plus pour le bien de notre commune.**

Une population vieillissante, mais un accueil toujours chaleureux

La population est estimée à **111 habitants au 1er janvier 2025 (sources INSEE)**, contre **157** au début des années 2010. Cette baisse s'explique par deux facteurs au moins : le départ progressif des enfants nés dans les années 2000, mais aussi **une pression immobilière croissante**. Aujourd'hui, **les familles avec de jeunes enfants peinent à s'installer dans notre Vexin**, où le coût du foncier et des biens freine l'accès au logement. À cela s'ajoute **un contexte sociétal qui, globalement, ne favorise pas la natalité.**

Et pourtant, **Moussy reste un village ouvert où les nouveaux habitants sont reçus sans distinction.**

Une organisation communale adaptée aux moyens

Depuis 2022, l'organisation de la mairie a dû évoluer : le départ à la retraite de l'agent technique n'a pas pu être compensé par un recrutement, faute de moyens. **L'entretien des espaces communaux est désormais assuré par une société d'espaces verts**, tandis que **les autres tâches du quotidien sont prises en main par l'équipe municipale.**

Notre secrétaire de mairie est présente 11 heures par semaine, ce qui nécessite, là encore, une gestion rigoureuse des priorités. **Les finances de la commune, modestes, imposent une sobriété que chacun comprend, mais qui rend le fonctionnement plus exigeant.** Nous le savons tous : une présence humaine régulière manque à notre village, mais nous faisons avec ce que nous avons, en conscience et avec responsabilité.

Les bâtiments communaux ne sont pas en reste : **la mairie et la maison de village accueillent à la fois les besoins administratifs et les activités du foyer rural**, tandis que **la salle communale peut être louée par les habitants, sous conditions.**

Un patrimoine à chérir, une mémoire à transmettre

Moussy, c'est aussi un lieu chargé d'histoire. **L'église Saint-André**, bien qu'endommagée par un **bombardement allié le 10 juillet 1944**, fut reconstruite avec soin avant d'être inaugurée en 1964. Elle témoigne de la résilience de la commune et de ses habitants. Avant cela, à Moussy, il y eut des maires et une population très active pour maintenir cette édifice, patrimoine vivant de la commune. Des témoignages de cette époque révolue existent et témoignent de cette témérité.

Et puis, il y a le **château de Moussy**, dont **la lignée des seigneurs et des propriétaires se poursuit depuis plus de mille ans.** Bien qu'il soit une propriété privée, il incarne **l'indépendance, la continuité et l'ancrage local**, autant de symboles que notre génération a la responsabilité de préserver et de transmettre, à son tour, aux générations futures.

À Moussy, tout parle de lien : au sol, aux autres, à l'histoire.

C'est un village discret mais précieux, qui avance avec prudence, fierté et générosité. Et même si sa population ne devrait pas augmenter significativement dans les années à venir, la commune garde **l'ambition d'une gestion rigoureuse et d'une indépendance assumée.**

Parce qu'ici, chaque mètre de terre, chaque pierre, chaque visage a quelque chose à raconter.

Population

Année	2022	2023	2024	2025
Population	123	118	115	113

1. Compte administratif et de gestion 2024

Fonctionnement

L'exercice 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 17 246,79 €

- Recettes : 108 623,76 €
- Dépenses : 91 574,56 €

Avec le report de fonctionnement de 2023, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 206 477,56 €, faisant apparaître un excédent global de 114 902,80 €.

Tableau de Synthèse Rétrospective

Désignation	2022	2023	2024	2023 / 2024
Résultat Comptable	14 842,00 €	14 540,00 €	17 048,00 €	17,20%
Produits réels de fonctionnement				
dont ressources fiscales	41 645,00 €	39 140,00 €	40 001,00 €	2,20%
dont dotations et participations	21 666,00 €	26 240,00 €	25 522,00 €	-2,70%
Charges réelles de fonctionnement				
dont charges de personnel	15 997,00 €	17 221,00 €	15 186,00 €	-11,80%
dont subventions, participations et contingents	12 228,00 €	9 892,00 €	11 777,00 €	19,10%
dont charges financières	468,00 €	5 212,00 €	4 309,00 €	-17,30%
CAF brute	14 842,00 €	16 540,00 €	17 048,00 €	3,10%
Dépenses d'équipement	143 672,00 €	27 340,00 €	45 321,00 €	65,80%
Emprunts	110 000,00 €	76 000,00 €	- €	-100,00%
Remboursements d'emprunts	3 538,00 €	2 854,00 €	152 872,00 €	5256,40%
Encours total de la dette	165 350,00 €	238 495,00 €	85 623,00 €	-64,10%
CAF nette	11 304,00 €	13 686,00 €	-135 824,00 €	

Analyse des éléments clefs

1. **Résultat comptable :**
 - Une augmentation notable de 17,2 % entre 2023 et 2024, indiquant une amélioration des performances financières globales.
2. **Produits réels de fonctionnement :**
 - Les ressources fiscales ont légèrement diminué de 2,2 %, tandis que les dotations et participations ont baissé de 2,7 %, s'expliquant par la vacance d'un logement, la baisse des droits de mutations. Les produits fiscaux ont augmenté de 2,20 %.
3. **Charges réelles de fonctionnement :**
 - Les charges de personnel ont diminué de 11,8 %. Les subventions, participations et contingents ont augmenté de 19,1 %.
 - Les charges financières ont diminué de 17,3 %, ce qui est positif pour la gestion des coûts financiers.
4. **CAF brute (Capacité d'Autofinancement Brute) :**
 - Une augmentation de 3,1 % entre 2023 et 2024, montrant une amélioration de la capacité à générer des ressources internes pour financer les activités.
5. **Dépenses d'Équipement :**
 - Une augmentation significative de 65,8 %, principalement l'aménagement du cimetière et la rénovation de 2 chemins communaux.
6. **Emprunts et remboursements :**
 - Les remboursements d'emprunts ont connu une hausse massive de 5 256,4 %, ce qui paraît très élevé mais qui reflète des efforts importants pour réduire la dette, notamment le remboursement d'un prêt relais de 150 000 €.
7. **Encours total de la dette :**
 - Une diminution substantielle de 64,1 %, soulignant une réduction significative de la dette totale, en partie grâce au remboursement du prêt relais.

8. CAF nette (Capacité d'Autofinancement Nette) :

- Un changement drastique, passant d'un excédent de 13 686 € en 2023 à un déficit de 135 824 € en 2024, ce qui pourrait indiquer des défis financiers malgré les améliorations dans d'autres domaines.

L'année 2024 a été marquée par des efforts significatifs pour réduire la dette, notamment le remboursement d'un prêt relais de 150 000 €, et améliorer la capacité d'autofinancement, ce qui a engendré une baisse significative de la CAF nette qui s'explique dans ce contexte.

Définitions :

CAF Brute (Capacité d'Autofinancement Brute) :

Indicateur de la capacité d'une entité à générer des ressources financières à partir de son exploitation courante, avant déduction des charges financières et des impôts.

Reflète la capacité à produire des fonds internes pour financer les investissements et rembourser les dettes.

CAF Nette (Capacité d'Autofinancement Nette) :

Calculée en soustrayant les charges financières de la CAF brute.

Représente la capacité réelle de l'entité à générer des ressources financières après avoir pris en compte les coûts liés aux emprunts et autres obligations financières.

Investissement

En investissement, un déficit de **39 504,79 €** est enregistré

- Recettes : 158 688,25 €
- Dépenses : 198 193,04 €

Ce déficit s'explique notamment par le remboursement du crédit relais de 150 000 €, soldé sur l'exercice.

Des travaux relatifs à la rénovation des chemins et de l'aménagement du cimetière, sont les principaux investissements de l'année.

2. Orientations budgétaires 2025

Fonctionnement

Le budget 2025 prévoit un fonctionnement excédentaire, avec des recettes évaluées à 170 456,01 € et des dépenses à 96 905,00 €, soit un excédent prévisionnel de 73 551,01 €.

Un objectif d'excédent net de **15 000 €** est fixé à la fin de l'exercice.

Au sujet de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La dotation forfaitaire pour 2025 est estimée à 7 512 €, soit une diminution de 603 € par rapport à 2024. Cette baisse s'explique principalement par une réduction de la population de 2 habitants, entraînant une diminution de 129 €, ainsi qu'un écrêtement de 474 € dû au potentiel fiscal de la commune. Cette situation peut être perçue comme une double peine pour la mairie, qui se voit privée de ressources fiscales auxquelles elle devrait normalement avoir droit. De plus, cette situation entraîne un transfert de fonds de la mairie vers d'autres communes. Moussy reste soumise aux mécanismes d'écrêtement pour financer la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

Définitions :

DSR (Dotation de Solidarité Rurale) :

La DSR est une dotation financière versée par l'État aux communes rurales en France. Elle vise à soutenir les communes rurales en compensant les désavantages financiers liés à leur faible potentiel fiscal et à leur population limitée.

Elle est destinée à aider ces communes à financer leurs investissements et à maintenir un niveau de services publics adéquat pour leurs habitants.

DSU (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale) :

La DSU est une dotation financière attribuée par l'État aux communes urbaines en France. Elle a pour objectif de soutenir les communes urbaines qui font face à des difficultés financières, souvent liées à des charges sociales élevées et à un potentiel fiscal limité.

Elle vise à aider ces communes à financer des projets visant à améliorer la cohésion sociale et à réduire les inégalités au sein de leur territoire.

Résultat de fonctionnement reporté de 2024 : **75 398,01 €**

- Dépenses : 96 905,00 €
- Recettes : 170 456,01 €
- Soit un excédent : **73 551,01 €**

Le rapport présente un budget déséquilibré volontairement. Les dépenses et recettes sont les plus réalistes possibles.

Nous espérons dégager un excédent de fonctionnement de **15 000 €** en fin d'exercice 2025.

Investissement

Prévision :

- Dépenses : 425 865,79 €
- Recettes : 263 004,79 €
- Soit un déficit : **162 861,00 €**

Dépenses - sans report du déficit de l'exercice 2024

Numéro	Compte	Désignation	Montant
Dépenses			
1641	Emprunt	Rbt crédit in fine	36 000,00 €
		Emprunt courant MDV	2 895,00 €
2116	Cimetière	Aménag. Cimetière	27 600,00 €
203	Frais d'étude	Architecte rénov Bât. Communal	25 793,00 €
2131	Construction bâtiments publics	Travaux bâtiment communal	263 192,00 €
		Qualiconsult – Coordination séc.	11 328,00 €
		Horloge de la mairie	4 073,00 €
		Réparation auvent église	10 407,00 €
2135	Installation générale	Plantation cimetière	1 200,00 €
2152	Installation de voirie	ARCC	3 873,00 €
TOTAL			386 361,00 €

Recettes d'investissements – sans apport du crédit relais de 150 000 €

Numéro	Compte	Désignation	Montant
Recettes			
1321	Subvention état établnation	PNR horloge	1 696,00 €
		DRAC Eglise	2 601,00 €
1322	Subvention Région IDF	Rénovation bât communal	100 890,00 €
		Cimetière	9 600,00 €
		Auvent église	2 602,00 €
		Cimetière 2024	6 375,00 €
1323	Subvention département	Rénovation bât communal	75 667,00 €
		Cimetière	7 200,00 €
		Arcc- voirie (impasses et place)	969,00 €
		Cimetière 2024	4 781,00 €
		Rénov. Chemins 2024	5 500,00 €
		Auvent église	2 168,00 €
TOTAL			220 049,00 €

Travaux d'investissements prévisionnels 2025

Opérations	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Type Sub.	Taux	Montant Subv.	FCTVA N+1	Coût communal final
Voirie - ARCC	3 228,00 €	645,60 €	3 873,60 €	ARCC	30	968,40 €	635,43 €	2 269,77 €
Horloge Mairie	3 393,93 €	678,79 €	4 072,72 €	PNR	50	1 696,97 €	668,09 €	1 707,66 €
Réparation auvent église	8 672,78 €	1 734,56 €	10 407,34 €	DRAC CD Région	85	7 371,86 €	1 707,22 €	1 328,25 €
Aménagement du cimetière	24 000,00 €	4 800,00 €	28 800,00 €	Contrat rural	70	16 800,00 €	4 724,35 €	7 275,65 €
Aménagement du bâtiment communal	250 180,43 €	50 036,09 €	300 216,52 €	Contrat rural	70	175 126,30 €	49 247,52 €	75 842,70 €
TOTAUX	289 475,14 €	57 895,03 €	347 370,17 €			201 963,53 €	56 982,60 €	88 424,04 €

Les subventions sont toutes accordées.

- Total prévisionnel des investissements 2025 : 425 865,79 € TTC
- Total des subventions accordées : 201 963,53 €
- FCTVA prévisionnel (N+1) : 56 982,60 €
- Reste à charge pour la commune : 88 424,04 €

Les travaux concernant le bâtiment communal devraient être terminés à la fin octobre 2025. Ceux du cimetière à la fin juin de cette année.

Pour l'exercice 2025, dans le cadre de la réalisation des travaux d'investissement, nous prévoyons un crédit in fine de 150 000 € pour financer le reste à charge des travaux, notamment ceux de l'aménagement du bâtiment communal et qui prend en compte le remboursement du crédit in fine de 36 000 € au plus tard le 31 décembre prochain.

De plus, nous transférerons 12 861 € du compte 023 virement de la section d'investissement vers le compte 021 virement de la section de fonctionnement.

En 2026, le remboursement de ce crédit in fine sera assuré par :

- Un versement du FCTVA d'un montant de 57 000,00 € environ.
- Un emprunt à long terme (15 ans) de 90 000 €, dont le remboursement sera couvert par les mensualités du loyer de la maison

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a réalisé une analyse et des perspectives sur une période de trois ans (voir annexe)

3. Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2024, soit 17 246,79 €, est intégralement reporté en 2025. Avec les reports antérieurs, le résultat de fonctionnement cumulé reporté est de 75 398,01 €. Ce montant est intégré dans le budget primitif 2025.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 d'un montant de **114 902.80 €** est affecté de la manière suivante : **39 504,79 €** au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitaliser et la somme de **75 398.01 €** au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté.

4. Subventions et dépenses spécifiques

Les subventions suivantes sont proposées :

Organisme	Montant (€)
Ligue contre le cancer	300,00
Foyer rural de Moussy	500,00
Bibliothèque de Commeny	80,00

- Aide au transport scolaire : 45 € / par carte jusqu'à 26 ans.
- Dépenses pour fêtes et cérémonies (compte 6232) : 1 500 €.

5. Admission en non-valeur

L'admission en non-valeur d'un montant total de 610,00 € doit être effectuée, correspondant aux produits irrécouvrables dressés par le comptable public.

Ces créances, d'un montant de **610,00 €**, seront inscrites au compte budgétaire 6541, désigné pour les créances admises en non-valeur.

6. Taux des taxes locales 2025

Les taux 2025 restent inchangés par rapport à 2024 :

- Taxe d'habitation : 10,82 % (strates : 12,50 %)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,69 % (strates : 25,52 %)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,08 % (strates : 45,03 %)

7. Fixation des durées d'amortissement des biens

Dans le cadre du passage à la nomenclature comptable et budgétaire M57, et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les articles L.2321-2 et R.2321-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit délibérer sur les durées d'amortissement des biens de la collectivité.

Contexte et Références :

- **Références légales** : Code général des collectivités territoriales, instruction budgétaire et comptable M57.
- **Délibérations antérieures** : Délibération n°2021-04-23 du Conseil communautaire du 30 septembre 2021 et délibération du Conseil Municipal du 15 octobre 2021.

Objectif :

- La mise en place de la M57 nécessite de définir les modalités de gestion des amortissements des immobilisations, conformément à l'article R.2321-1 du CGCT.

Durées d'Amortissement :

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées par le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, avec les exceptions suivantes :

- **Frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme** : Amortis sur 10 ans (Article 202).
- **Frais d'études non suivis de réalisation** : Amortis sur 5 ans (Article 2031).

Subventions d'Équipements Versées :

- **5 ans** : Pour les biens mobiliers, matériel, études, et aides à l'investissement aux entreprises.
- **30 ans** : Pour les biens immobiliers ou installations.
- **40 ans** : Pour les projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit, etc.).

Propositions de Durées d'Amortissement :

- **Immobilisations incorporelles** :
 - Frais documents urbanisme et numérisation du cadastre : 10 ans.
 - Frais d'études : 5 ans.
 - Frais de recherche et développement : 3 ans.
 - Frais d'insertion (non suivis de réalisation) : 3 ans.
 - Subventions équipements versées : 5 ans.

À compter du 1er janvier 2025 : Les durées d'amortissement des biens seront fixées comme exposé ci-dessus pour l'ensemble des budgets de la collectivité.

Le seuil d'amortissement des biens de faible valeur est fixé à 1 000 €. Les biens inférieurs à ce seuil seront amortis sur une année.

8. Vote du budget 2025

Le budget 2025 a été préparé avec prudence, en tenant compte de l'ensemble des financements obtenus et des dépenses réalistes à venir. Il est proposé au vote du conseil municipal selon les éléments précédemment présentés.

Tableau synthétisant le vote du budget 2025

Section de Fonctionnement

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
Charges à caractère général	101 668,01 €	Résultats reportés	75 398,01 €
Charges de personnel	17 750,00 €	Produits et services	450,00 €
Atténuations de produits	16 165,00 €	Impôts et taxes	14 500,00 €
Autres charges	17 550,00 €	Fiscalité locale	36 078,00 €
Charges financières	2 462,00 €	Dotations et participations	20 670,00 €
Dotations aux provisions	2 000,00 €	Autres produits de gestion	23 360,00 €
Virement section investissement	12 861,00 €		
Total	170 456,01 €	Total	170 456,01 €

Section d'investissement

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
Solde d'exécution reporté	39 504,79 €	Excédent	- €
Remboursements emprunt	38 895,00 €	Dotations	3 450,00 €
Immobilisations incorporelles	25 793,00 €	Excédent de fonctionnement	39 504,79 €
Immobilisations corporelles	321 673,00 €	Subventions d'investissement	220 050,00 €
		Emprunts	150 000,00 €
Total	425 865,79 €	Total	425 865,79 €

Ce tableau présente une vue d'ensemble des dépenses et des recettes pour l'année 2025, réparties entre les sections de fonctionnement et d'investissement.

Nota bene : Avant de réaliser les travaux d'aménagement du bâtiment communal, la mairie a sollicité la DGFIP de Magny-en-Vexin pour une étude prospective sur trois ans concernant ses finances. Les principaux points de cette étude sont détaillés ci-après.

Annexe : Synthèse – Commune de Moussy (2025-2027) d'après les éléments transmis par la DGFIP du Val d'Oise

1. Contexte général

La commune de Moussy prévoit un programme d'investissements important entre 2025 et 2026. Pour le financer, elle aura recours à un emprunt relais dès 2025, suivi d'un emprunt moyen terme en 2025.

Ces projets auront un impact direct sur ses indicateurs financiers, mais également sur sa capacité de production de recettes futures.

2. Évolution de la Capacité d'Autofinancement (CAF)

- **CAF Brute** : En augmentation constante. Bien que les investissements pèsent temporairement sur la CAF, celle-ci progresse grâce à la baisse des charges de fonctionnement et à l'arrivée de nouvelles recettes (notamment des loyers).
- **CAF Nette** :
 - **Négative en 2024** en raison du remboursement de l'emprunt relais.
 - **Dégradation attendue en 2026** (emprunt de 90 000 € + présence du prêt relais de 150 000 €).
 - **Retour à une situation positive dès 2027**, ce qui est jugé non préoccupant.

3. Endettement

- Le **ratio d'endettement** dépassera le seuil critique de 1,51 entre 2025 et 2027, mais il est en diminution et tend vers ce seuil à partir de 2027.
- **Capacité de désendettement** (durée nécessaire pour rembourser la dette avec la CAF brute) :
 - Supérieure à 8 ans en 2025 et 2026.
 - Reviendra sous ce seuil dès 2027, ce qui reste conforme aux recommandations de solvabilité.

4. Fonds de roulement

- Fortement **dégradé en 2025**, en lien avec le début des investissements et l'absence de loyers générés cette année-là.
- Se stabilise dès 2026 grâce aux effets des nouveaux investissements (emplois et ressources stables).

5. Ratios financiers structurels

- **Ratio de rigidité des charges structurelles** (personnel, participations, intérêts) :
 - Inférieur au seuil d'alerte de 50 %.
 - En amélioration avec les projets, permettant une plus grande marge de manœuvre budgétaire.

6. Capacité fiscale

- Les taux de fiscalité de la commune sont légèrement inférieurs à la moyenne régionale. Une **hausse maîtrisée** pourrait constituer un levier de financement en cas de besoin.

✔ Conclusion – Éléments clefs sur la situation financière de Moussy

La commune de Moussy affiche une stratégie d'investissement ambitieuse mais raisonnablement encadrée sur la période 2025-2027.

Voici les points essentiels :

✔ Points positifs :

- **CAF brute en hausse**, gage d'autonomie financière croissante.
- **Retour à une CAF nette positive dès 2027**, après une phase transitoire liée aux emprunts.
- **Capacité de désendettement maîtrisée** à l'horizon 2027 (< 8 ans).
- **Charges structurelles sous contrôle**, ce qui préserve des marges de manœuvre.
- **Fonds de roulement stable dès 2026**, signe d'un bon équilibre de trésorerie.

⚠ Points de vigilance :

- **Tensions en 2025** : CAF nette négative, fonds de roulement affaibli et ratio d'endettement élevé.
- **Effort d'optimisation impératif** sur :
 - Le **calendrier de facturation des loyers** (prévu en 2026).
 - Le **recouvrement rapide des subventions** attendues.
- **Surveillance des ratios d'endettement à court terme** indispensable pour prévenir tout déséquilibre durable.

En résumé, la trajectoire financière de Moussy est saine sur le moyen terme, malgré un pic d'endettement temporaire. L'impact des investissements sera globalement bénéfique à condition que la commune reste vigilante dans le pilotage de sa fiscalité, de ses recettes locatives et de sa trésorerie.

Avez-vous des questions ?

Contactez-nous à tout moment !

Ouverture de la mairie
les samedis de 10h à 12h

Numéro de téléphone

01 30 27 20 14

Adresse e-mail

mairie@moussy.fr

Site Web

www.moussy.fr

